

GLOSSAIRE

**DES TERMES TECHNIQUES
DU
CADRE INTEGRE RENFORCE (CIR)**

Ministère du Commerce et de l'Industrie



Business

Commerce

Trade

Economic

Certificat

Scok

Finance

Trade

Commerce

Business

Economics

Trade

Commerce

Mise en contexte

Ce glossaire définit un ensemble de termes techniques permettant de cerner les principaux aspects du programme du Cadre intégré renforcé (CIR). L'objectif est de faciliter une meilleure compréhension de la part des représentants des divers secteurs concernés (ministères clés, chambres de commerce et d'industrie et autres organisations de la société civile, incluant le secteur privé et les universités) des enjeux dudit programme.

Le Cadre intégré n'est pas nouveau pour Haïti qui a été entre 2001 et 2004 le théâtre d'un projet pilote exécuté en partenariat avec le Centre de commerce international (CCI). Il a gagné depuis en ampleur avec l'admission en juin 2008 d'Haïti comme pays bénéficiaire à part entière du CIR.

Le projet sous-jacent à ce glossaire est triple :

- développer un sens commun des termes techniques utilisés dans la nomenclature du Cadre intégré renforcé ;
- permettre aux représentants des divers secteurs concernés de se comprendre et de se faire confiance mutuellement ;
- traduire dans le réel les deux principes cardinaux sur lesquels est fondé le CIR, à savoir : l'inclusion et la participation.

Les termes techniques du CIR sont définis dans ce glossaire de manière individuelle ou groupée et suivant un ordre alphabétique.

Le document reproduit, en dernier lieu, la liste des abréviations utilisées dans la littérature y relative.

A

Accès accru aux marchés : Possibilité croissante offerte à des producteurs/fabricants de commercialiser leurs produits sur des marchés autres que leurs pays. Le concept d'accès aux marchés concerne, plus particulièrement, les conditions et les mesures tarifaires et non tarifaires d'admission des produits sur les marchés. Il suppose une optimisation du niveau des tarifs douaniers et une réduction suffisante des subventions aux exportations ainsi que des mesures de soutien internes ayant un impact négatif sur le commerce international.

Accord de contribution : Accord conclu entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et des donateurs en vertu duquel ces derniers s'engagent à contribuer financièrement au Fonds d'affectation spéciale du CIR et l'UNOPS à fournir des services - en qualité d'administrateur de ce Fonds.

Accord de partenariat : Accord passé entre l'UNOPS - en tant que Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale (GFAS) - et une agence partenaire du CIR sur le cadre opérationnel concernant le rôle à jouer éventuellement par celle-ci dans la mise en œuvre du programme. Cet accord fixe le cadre des relations entre le GFAS et cette agence ainsi que les droits et obligations de chaque partie.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT en anglais) : C'est un pacte en vertu duquel divers pays se sont mis d'accord en 1947 pour réduire substantiellement, sur une base de réciprocité, les barrières tarifaires et d'autres obstacles aux échanges commerciaux. L'intérêt sous-jacent a été le relèvement des niveaux de vie de leurs populations et le plein emploi des ressources mondiales par l'accroissement de la production et des échanges commerciaux.

GATT a permis à la faveur de cycles successifs de négociations de faire baisser effectivement les barrières tarifaires et non-tarifaires sur les produits primaires et les produits industriels, laissant intacts les produits agricoles et les services qui sont restés

jusqu'au cycle d'Uruguay (1986-1994) des secteurs à la fois très protégés et réglementés. L'ordre du jour de ce cycle ultime de négociations du GATT était relativement plus large que les précédents, incluant des secteurs comme l'investissement étranger, les services (transports, communications, télécommunications, etc.) et la propriété intellectuelle considérés jusque-là en dehors du secteur marchand. Le cycle d'Uruguay a abouti en 1994 à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a pris le relai du GATT dans ce qu'on appelle le système commercial multilatéral.

Agences de partenariat du CIR : Organisations qui concluent des accords de partenariat avec le GFAS. Ces agences sont pour le moment : la Banque Africaine de Développement (BAD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), la « TradeMark Southern Africa - (TMSA) » et la « World Bank Trade Facilitation Facility (TFF) ».

Accroître la capacité des pays les moins avancés : Renforcer l'aptitude de ces derniers.

Aide pour le commerce : Il s'agit d'une partie de l'aide globale au développement ayant pour objectif spécifique d'aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à jouer un rôle actif dans le système commercial international.

Approche sur mesure : Méthodologie ad hoc. En ce qui concerne le Cadre intégré renforcé, il s'agit d'une méthodologie répondant aux spécificités de chaque pays bénéficiaire du CIR, incluant Haïti.

Appropriation par le pays : C'est un principe basé sur l'efficacité de l'aide qui a fait son apparition suite au constat de l'inefficacité des tentatives précédentes pour imposer des politiques de l'extérieur. Il est consacré en 2005 par la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en vertu de laquelle les bailleurs s'engagent à axer, autant que possible, leurs conditionnalités sur les priorités des pays bénéficiaires et ces derniers à se prendre en charge à travers un renforcement de leurs institutions, un

contrôle efficace de leurs politiques et stratégies de développement et une coordination soutenue des actions qui les sous-tendent.

Approvisionnement : L'approvisionnement est un concept global qui inclut les achats, les relations avec les fournisseurs, la logistique et les techniques économiques et matérielles de gestion des stocks. La fonction d'approvisionnement comporte deux flux distincts : administratif et physique. Le flux administratif est d'ordre informationnel. Il permet d'envoyer et de recevoir des données sous forme d'ordres, de commandes, de facturation, etc. Tandis que le flux physique consiste en l'acheminement des biens vers le demandeur en usant d'un moyen de transport disponible (camion, bateau, avion, etc.). L'approvisionnement a pour finalité de minimiser, au mieux possible, les coûts et d'en assurer la qualité, la sécurité et les délais de livraison. Son succès participe généralement d'un choix entre deux options alternatives : acheter ou fabriquer.

Appui budgétaire : Apport de fonds extérieurs servant d'adjuvant au financement du budget national. L'appui budgétaire peut être global ou sectoriel (éducation, santé, etc.). Il découle généralement d'arrangements cadres bilatéraux, régionaux ou multilatéraux.

Aptitude des pays les moins avancés à commercer : capacité des pays les moins avancés à faire du commerce.

Arrangements nationaux de mise en œuvre : Structures nationales de mise en œuvre du CIR dans un pays bénéficiaire. Ces arrangements pour Haïti se conçoivent essentiellement comme suit :

- le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) comme Point focal (fonction assurée de fait par le Directeur Général de cette institution) ;
- une Commission mixte (public/privé) de pilotage du CIR (COM-CIR) comme Comité directeur national ;
- un bailleur présent dans le pays en tant que Facilitateur des donateurs ; et
- un Secrétariat technique dans le rôle de l'Unité nationale de mise en œuvre (UNMO).

Assistance technique : Appui au renforcement des capacités dans un domaine donné. L'objectif est généralement d'améliorer le savoir-faire, l'efficacité et la performance.

Assistance technique liée au commerce : Appui au renforcement des capacités dans des domaines d'activités ayant trait au commerce.

B

Besoins spécifiques des PMA : Besoins propres/typiques aux pays les moins avancés.

Budget national : Document se rapportant aux prévisions de recettes et de dépenses des Pouvoirs publics au titre d'un exercice fiscal donné. Il est adopté chaque année, pour l'année suivante, par le Parlement (l'Assemblée nationale et le Sénat réunis) sur proposition de l'exécutif. Dans le cas d'Haïti, la période budgétaire court du 1er octobre au 30 septembre de chaque année.





Cadre intégré : Il y va d'un partenariat de l'Aide pour le commerce établi à l'intention exclusive des pays les moins avancés (PMA). Ce programme multi-donateur appuie les PMA dans leur quête d'un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral en leur apportant l'assistance qu'il leur faut pour résoudre les contraintes d'ordre quantitatif et qualitatif liées à l'offre.

Le Cadre intégré fournit un encadrement institutionnel pour l'articulation des initiatives publiques, privées ou mixtes regardant le développement du commerce. Sa finalité est d'assurer une plus grande cohésion au niveau des actions respectives des secteurs concernés et, a fortiori, une meilleure efficacité d'ensemble. Il n'a point pour vocation d'interférer dans le mode de fonctionnement des organisations parties prenantes mais d'en coordonner les efforts dans le but d'atteindre de meilleurs résultats.

Le programme apporte son assistance technique à quarante-huit (48) PMA disséminés à travers le monde, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique (Haïti). Il est financièrement supporté par un Fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions de plus d'une vingtaine de donateurs.

Cadre intégré renforcé : Le Cadre intégré a une histoire. Etabli à l'OMC en 1997, il a été révisé en 2005. Un travail important a été effectué, en accord avec le Plan d'action de Bruxelles, dans le but d'en faire un programme responsable, dynamique et capable de donner des résultats. Dans cette dynamique, l'accent a été mis sur la nécessité d'une appropriation du programme par les PMA, le besoin de renforcement de l'engagement des partenaires du CIR et celui de la coordination de leurs efforts, y compris une gouvernance nationale et mondiale mieux structurée et une augmentation des ressources financières à la mesure de la demande des PMA.

L'expression Cadre intégré renforcé (CIR) est donc liée à trois questions spécifiques : la prise en charge (c'est-à-dire l'appropriation) du processus par les pays eux-mêmes, l'augmenta-

tion du Fonds d'affectation spéciale pour une meilleure prise en compte des besoins de financement des pays bénéficiaires et la mise en place des organes nationaux de direction et de gestion du CIR. Le CIR est depuis juillet 2009 entièrement opérationnel.

Circuits d'approvisionnement : C'est le chemin parcouru par un produit pour parvenir à l'utilisateur final. Il peut être direct, c'est-à-dire sans intermédiaire, long ou court ou tout bonnement intégré, accommodant des intermédiaires.

Comité d'évaluation des projets : Il s'agit de deux (2) organes constitués, conformément aux procédures du CIR dans le but d'évaluer les projets à financer par le CIR. Ces organes sont au nombre de deux : CEC-1 pour les projets de la catégorie I et CEC-2 pour ceux de la catégorie II

Comité directeur du Cadre intégré renforcé (CDCIR) : Il assure le suivi de l'efficacité des opérations du CIR et veille à la transparence du processus de mise en œuvre. Le CDCIR est composé de tous les PMA et donateurs au Fonds d'affectation spéciale, des six Agences partenaires du CIR, du Secrétariat exécutif, du Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale (UNOPS) et de toutes les structures à statut d'observateur conféré par le Conseil du CIR. Ce Comité fournit des conseils aux parties prenantes et organes du CIR sur l'orientation et la mise en œuvre du programme.

Comité directeur national du Cadre intégré renforcé (CDN-CIR) : Il s'agit d'un large forum de haut niveau de prise de décision et de coordination entre les représentants des différentes parties prenantes du processus de mise en œuvre du CIR : ministères et organismes parapublics, et société civile (secteur privé et université), y compris la communauté des donateurs sur place.

Commerce : Le terme "commerce" ici se veut «largo sensu». Comme tel, il va au-delà de simples opérations d'achat et de vente de marchandises vers l'investissement productif et créateur de richesses et d'emplois. L'objectif du Cadre intégré renforcé étant d'aider à l'intégration des pays les moins avancés

dans le système commercial multilatéral, il convient d'intensifier les investissements liés à la production comme moyens d'y parvenir. En effet, le commerce ne crée de valeur et ne génère d'emplois durables que s'il s'appuie sur des investissements et un système de production de biens et de services supporté par des entreprises compétitives, dynamiques, créatives et bien imbues des rouages des marchés internationaux. C'est par cette voie et par cette voie seulement qu'il sera possible à Haïti de s'intégrer dans l'économie mondiale et de tirer le meilleur parti des échanges commerciaux internationaux. Aussi le commerce préconisé par le Cadre intégré renforcé se veut-il profondément ancré dans la chaîne de valeur ajoutée. Ce qui implique pour les parties prenantes la nécessité d'identifier pour chaque secteur porteur les facteurs clés de succès au regard des exigences des marchés cibles et des préférences des consommateurs en mutation et d'évaluer aux fins d'adoption les options stratégiques qui s'offrent en vue de les satisfaire.

Compétitivité : La notion de compétitivité se réfère généralement à des questions se rapportant à la macroéconomie (instabilité des taux de change, hausse des taux d'intérêt, coût élevé de la main-d'œuvre, etc.) ou à la microéconomie (manque de compétences et d'esprit d'entreprise, impact de l'inefficience administrative sur le développement des affaires). Aussi la dépréciation des taux de change, la baisse des taux d'intérêt ou encore l'élimination des tracasseries administratives sont-elles souvent proposées comme mesures pour venir à bout des contraintes liées à la compétitivité commerciale.

Ces mesures sont certes importantes mais insuffisantes. La compétitivité concerne, avant tout, les entreprises qui ont besoin de renforcer leurs capacités à divers égards (recherche et développement, technologie, normes internationales, marketing, management, ressources humaines, financement, etc.) pour pouvoir, sinon, faire mieux, du moins, aussi bien que leurs contreparties disséminées à travers le monde. Il leur faut compter à cet effet sur une participation active des institutions (publiques et privées) d'appui au commerce et une implication véritable des Pouvoirs publics dans leurs efforts visant à créer les conditions de compétitivité, entre autres :

- un climat macroéconomique stable et prévisible pour l'investissement ;
- une infrastructure adéquate, c'est-à-dire efficace et rentable en matière d'énergie électrique, d'eau, de transport maritime et aérien, de télécommunications, d'accès à l'Internet haut débit, etc. ;
- une image positive du pays, tel que perçu de l'extérieur, pour en renforcer la compétitivité, à la fois comme destination touristique et lieu d'approvisionnement de marchandises et de services de qualité ;
- un régime de concurrence national fonctionnel et une autorité régulatrice techniquement apte à traiter les pratiques anti-compétitives ;
- l'accès au financement commercial à des taux d'intérêt accessibles ;
- la promotion de liens intra et intersectoriels propres à favoriser des synergies sous forme de grappes d'industries se supportant mutuellement ;
- le développement d'une infrastructure propre à des activités de recherche & développement ;
- la mise en place d'une infrastructure de vérification et de certification des normes techniques (évaluation de conformité) ;
- la formation de ressources humaines à tous les niveaux et en entreprise dans les domaines d'activités définies comme prioritaires ;
- des mesures de facilitation, réduisant au minimum les coûts de transaction pour les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises et celles relevant d'initiatives de femmes ;
- une stratégie d'attrait des investissements directs étrangers vers les secteurs ou activités considérés prioritaires ;
- un partenariat public/privé pour la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de compétitivité commerciale.

Conseil du CIR : C'est le principal organe de décision au niveau mondial pour la surveillance opérationnelle et financière et la mise en œuvre des orientations adoptées par le Comité directeur. A ce titre, il supervise la gestion du processus du CIR,

assure l'orientation politique du Secrétariat exécutif, prend les décisions de financement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du CIR ; suit, examine et évalue, sur la base des rapports de suivi nationaux, les progrès et les opérations au niveau des pays.

Le Conseil du CIR basé à l'OMC à Genève comprend 3 représentants des PMA, 3 représentants des donateurs et les six agences partenaires. Son président est désigné parmi les PMA ou les donateurs.

Contraintes à la compétitivité : Ce sont les obstacles à la compétitivité. Ils peuvent se ranger suivant trois ordres principaux :

- les facteurs liés à la productivité interne : inadéquation du cadre économique et réglementaire des affaires, carences des infrastructures générales (eau, énergie électrique, télécommunications, accès Internet à haut débit, etc.), faiblesse des relations intra et intersectorielles, absence d'activités de recherche & développement, insuffisance en matière de financement et coût élevé de l'argent ;
- les facteurs liés aux coûts de transaction (état des routes nationales et du système de transport, faiblesses des services administratifs, opacité des procédures et manque de fluidité dans le traitement des dossiers relatifs à l'investissement et au commerce) ;
- les facteurs liés à l'accès effectif aux marchés (le peu d'intérêt accordé au respect des normes, le manque d'espaces réservés au marketing international dans la stratégie des entreprises, etc.).



D

Développement du commerce : Expansion du commerce.

Développement des capacités des pays les moins avancés à commercer : Développement de l'aptitude des pays les moins avancés à faire du commerce.

Démarche : Il s'agit d'une approche ou d'une méthodologie.

Démarche participative : C'est une approche axée sur la participation. L'implication des représentants des divers secteurs concernés à travers des processus inclusifs de consultation est un moyen efficace pour évaluer les besoins et développer des stratégies d'intégration du commerce d'Haïti dans les courants d'échanges internationaux.

Directeur exécutif du Cadre intégré renforcé : Il est en charge du Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé basé au siège de l'OMC à Genève.

Document de stratégie et de réduction de la pauvreté : L'équivalent du document national de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DNSCRP).

Donateurs : Ce sont des contributeurs de fonds également définis sous le vocable de partenaires de développement. Il y a des donateurs bilatéraux (USAID, ACDI, etc.), multilatéraux (Banque mondiale, PNUD, etc.), régionaux (Banque interaméricaine de développement, Banque caribéenne de développement, etc.).

Donateurs au Fonds d'affectation spécial multilatéral du CIR: Ce sont des partenaires de développement qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé.

E

Étude diagnostique sur l'intégration du commerce : C'est une analyse détaillée des principaux goulots d'étranglement et des secteurs à haut potentiel dont l'aboutissement est l'élaboration d'un plan d'action pour une meilleure intégration du commerce dans le système commercial mondial.

F

Facilitateur des donateurs : C'est l'institution (ou son représentant) qui est désigné par ses pairs comme tel. Il travaille, de concert avec le Point focal, pour faciliter la coordination des actions des donateurs et le dialogue entre ces derniers et le Gouvernement sur les questions de commerce. Le FD est un représentant de la communauté des donateurs actifs dans le soutien du CIR aux PMA. Il est choisi par le Gouvernement du pays et confirmé par les autres donateurs sur place.

Le choix du Facilitateur des donateurs pour Haïti a été porté sur la BID. Ce choix supporté, tant par le Gouvernement haïtien que par les autres agences sur place lui donne pour principale responsabilité d'assurer que ses partenaires impliqués dans l'aide pour le commerce travaillent ensemble et coordonnent efficacement leurs efforts pour répondre aux besoins spécifiques d'Haïti clairement identifiés.

Fonds d'affectation spéciale : Source de financement du CIR alimentée par des contributions provenant d'environ vingt-trois (23) donateurs. Ce fonds a été établi, conformément à des accords conclus entre ces donateurs et le GFAS.

Fourniture coordonnée d'une assistance technique liée au commerce : Apporter un encadrement technique lié au commerce cohérent et à l'abri de tout risque de duplication.

G

Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale du CIR : C'est une agence du Système des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en charge de l'administration de ce Fonds.

I

Identifier les contraintes à la compétitivité : Déterminer la nature de ces contraintes.

Instrument de mobilisation des fonds de l'Aide pour le commerce : Outil servant à obtenir des fonds de l'Aide sur le commerce en provenance de sources de financement autres que le Fonds global d'affectation spéciale du CIR : appui budgétaire bilatéral, multilatéral, secteur privé national ou étranger.

M

Matrice d'actions : Document élaboré sur la base de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) définissant les activités prioritaires dans les secteurs à haut potentiel de croissance et les politiques liées au commerce des pays du CIR.



Offre : Elle se veut la quantité de biens et de services disponibles sur un marché à un moment donné.

Offre exportable : La part de cette offre disponible qui est dévolue à l'exportation.

Organisation multilatérale : Association d'états souverains - établie sur la base d'un accord entre ses membres - où les décisions sont prises par consensus et où chaque pays-membre, indépendamment de son niveau de développement, dispose d'un poids égal. Parmi ces institutions, on peut citer, notamment : l'Organisation mondiale du commerce basée à Genève, d'autres organisations, soit à objectifs parallèles (Banque mondiale, FMI, OIT, etc.), soit spécialisées dans des secteurs économiques et professionnels très précis dont les télécommunications (Union internationale des télécommunications, par exemple).

Organismes de gestion du Cadre intégré renforcé : Ce sont sur le plan mondial : le Comité directeur, le Conseil exécutif et le Secrétariat du Cadre intégré renforcé et sur le plan national : le Point focal, le Comité directeur national et l'Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé et le Facilitateur des donateurs.

P

Partenaires de développement : Contributeurs au développement (donateurs).

Partenariat public/privé : Entente formelle entre les deux secteurs basée sur quelque chose en commun (par exemple : un programme d'activités, un projet, etc.). Un partenariat et un dialogue constructif public/privé sont critiques à la participation effective d'Haïti au système commercial multilatéral.

Partenariat tripartite : Ensemble de trois partenaires joignant leurs efforts et ressources en vue de la réalisation d'objectifs communs. Ce partenariat tripartite consiste dans le Cadre intégré renforcé en trois groupes de partenaires : les quarante-huit (48) pays les moins avancés éligibles et/ou bénéficiaires, les six (6) organisations initiatrices du programme et les donateurs du Fonds multilatéral dit d'affectation spéciale.

Pays du CIR : Un pays qui bénéficie du processus du CIR.

Pays moins avancés (PMA) : Ce vocable désigne une catégorie d'Etats créée en 1971 par l'Organisation des Nations unies (ONU), regroupant ceux les moins développés socio-économiquement de la planète. Ces pays présentent les indices de développement humain (IDH) les plus faibles et sont, à ce titre, appelés à bénéficier d'une attention particulière de la part de la communauté internationale.

Le Conseil économique et social des Nations unies a, pour sa part, retenu trois critères ou indices pour déterminer la liste des PMA : revenu par habitant (estimation moyenne sur trois ans du PIB par habitant inférieure à 900 dollars américains), retard dans le développement humain (indice composite, incluant santé, nutrition et scolarisation) et vulnérabilité économique. On compte aujourd'hui quarante-huit (48) PMA dont trente-trois (33) en Afrique, quatorze (14) en Asie et un (1) en Amérique, plus précisément, dans la Caraïbe (Haïti).

Pays moins avancés bénéficiaires : Pays moins avancés dont l'éligibilité à l'assistance technique liée au commerce octroyée au titre du Cadre intégré renforcé est dûment agréée par le Conseil exécutif institué dans le cadre de cette initiative internationale.

Potentiel à l'exportation : Possibilités offertes à l'exportation.

Point focal (PF) : Il s'agit d'un haut fonctionnaire désigné comme tel par le PMA bénéficiaire. En Haïti, la fonction de Point focal est assurée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI). Mais, comme susmentionnée, elle est, de fait, assurée par le Directeur Général du MCI ou tout haut fonctionnaire public dûment désigné à cet effet par cette institution.

Principale entité de mise en œuvre : Entité publique ou agence partenaire du CIR (tels que : Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Ministère de l'Economie et des Finances, Banque Mondiale, Centre du Commerce International, Programme des Nations unies pour le Développement Industriel, Banque Interaméricaine de Développement, etc.) ou toute autre entité (ONG, Université, Firme de consultation, etc.) identifiée par le point focal pour la mise en œuvre d'un projet financé par le CIR.

Principales Agences participantes du CIR : Membres fondateurs du CIR, à savoir la Banque Mondiale (BM), Fonds Monétaire International (FMI), Centre du Commerce International (CCI), Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), y compris l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui se sont entretemps ralliées à la cause des PMA.

Pré-étude diagnostique sur l'intégration du commerce : Activités prévues en prélude à la préparation de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce. Elles consistent essentiellement à sensibiliser les parties prenantes du pays sur les avantages du commerce pour le développement et l'opportu-

nité de son utilisation à la fois comme moteur de croissance et outil d'intégration économique et de réduction de la pauvreté.

Prise en charge : Appropriation (voir définition, section A).

Prise en charge du processus par Haïti : Appropriation du processus par les acteurs clés du pays: ministères, chambres de commerce et d'industrie et autres associations du secteur privé, organisations de la société civile, incluant les milieux académiques.

Processus : Le terme processus est employé dans plusieurs domaines avec une signification spécifique. Mais, sur le plan générique, il désigne une suite d'étapes ou de phases d'une opération ou transformation.

Programme du CIR : Ce programme axé sur un vrai partenariat entre les diverses parties prenantes du CIR a pour but d'assurer des résultats sur le terrain. Il implique une collaboration très étroite entre les donateurs, les six agences participantes du CIR, les organisations à statut d'observateur, le Secrétariat exécutif et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale ainsi que les autres partenaires de développement qui soutiennent l'action des PMA visant à :

- l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement ;
- le développement des structures nécessaires à la coordination de l'assistance technique liée au commerce ;
- le renforcement des capacités en matière de commerce ;
et
- l'atténuation des principales contraintes du côté de l'offre.



R

Recommandations prioritaires : Conseils, avis à mettre en œuvre avant tout autre.

Réduction de la pauvreté : Atténuation de la pauvreté (caractérisée par un total dénuement concernant les besoins de base en matière de soins de santé, d'alimentation, d'habitat, de scolarisation, etc.).

Remédier aux contraintes du côté de l'offre : Lever les obstacles liés à une adéquation tant quantitative que qualitative de l'offre.

Renforcement des capacités des pays les moins avancés en matière de commerce : Accroissement de l'aptitude de ces pays à faire du commerce.

Répondre aux besoins clairement identifiés des pays les moins avancés : Satisfaire aux besoins dûment identifiés par ces pays.



Secrétariat exécutif (SE) du Cadre intégré renforcé : C'est l'un des organes du Cadre intégré renforcé ; il est dirigé par une Directrice Exécutive. Basé administrativement à l'OMC (Genève), le SE soutient, en collaboration avec le Bureau d'Appui aux Projets des Nations unies - UNOPS (Gestionnaire du Fonds d'affectation du CIR - GFAS) le programme au niveau mondial. A ce titre, il est chargé d'en gérer les activités courantes; d'assister les pays bénéficiaires ; de formuler des projets, d'assurer la promotion du CIR, de mobiliser des ressources financières. En outre, il assure le Secrétariat du Conseil et du Comité directeur du CIR basés également à l'OMC.

Secteurs ayant le plus grand potentiel à l'exportation: Secteurs auxquels s'offrent les meilleures opportunités à l'exportation.

Sensibilisation : Information/formation aux fins d'obtenir une adhésion à quelque chose.

Sensibilisation à l'importance du commerce pour le développement des pays les moins avancés bénéficiaires : Information et formation sur le rôle majeur du commerce dans le Cadre intégré renforcé qui est considéré comme un outil de développement pour les pays les moins avancés.

Source de financement : origine/provenance de fonds.

Stratégie : C'est l'art d'orienter et de coordonner des actions en vue d'atteindre un objectif/résultat.

Stratégie de réduction de la pauvreté : Plan d'atténuation de la pauvreté.

Structures de gouvernance du CIR : Elles sont comme susmentionnées de deux ordres : mondial et national.

Structures de gouvernance du Cadre intégré renforcé au niveau mondial : Ce sont le Conseil, le Comité directeur, le

Secrétariat exécutif, le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale du CIR, les donateurs et les agences partenaires du Cadre intégré renforcé.

Structures de gestion du Cadre intégré renforcé au niveau national : Ce sont le Point focal, le Comité directeur national, les ministères et organismes publics concernés, l'Unité nationale de mise en œuvre, les organisations de la société civile et du secteur privé, incluant l'université, le Facilitateur et la communauté des donateurs sur place.

Système commercial multilatéral : Le système commercial multilatéral est un cadre formé d'accords négociés et signés par la majeure partie des pays développés, en transition et en développement et ratifiés par leurs parlements dans des domaines aussi divers que l'agriculture, les mesures non tarifaires, les mesures antidumping, les subventions, les services, les licences d'importation, la propriété intellectuelle, etc.

Ces instruments juridiques constituent les règles de base qui régissent le commerce international. Tout en garantissant aux pays-membres d'importants droits commerciaux, ils les contraignent à maintenir leurs politiques commerciales dans des limites convenues dans l'intérêt de tous. L'objectif est d'aider les producteurs de marchandises et prestataires de services, les exportateurs et les importateurs à mener à bien leurs activités et d'améliorer, ainsi, le bien-être des populations des pays membres.

Le système commercial multilatéral - initialement institué en 1948 dans le cadre de l'Accord sur le commerce et les tarifs (GATT) a déjà plus d'un demi-siècle d'existence. Il s'est développé à la faveur de plusieurs cycles de négociations dont celui d'Uruguay ayant conduit en 1994 à la création de l'OMC. De nouvelles négociations notamment sur l'agriculture et les services sont en cours depuis l'an 2000. Elles ont été intégrées dans le cadre d'un programme de travail élargi dit programme de développement de Doha adopté en 2001 à la quatrième ministérielle de l'OMC à Qatar, lequel est au point mort depuis juillet 2006.

U

Unité de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé : Elle constituait un noyau anticipé du Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé qu'elle a entretemps intégré, suite à la mise en place de cette entité et la nomination d'une Directrice exécutive.

Unité nationale de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (UNMO): Cette Unité qu'il ne faut pas confondre avec l'organe précédent est une structure à créer (sous une forme ou une autre) par le Gouvernement du PMA bénéficiaire, en consultation avec le Point focal national. Elle est censée regrouper des représentants des secteurs public et privé concernés. En Haïti, l'UNMO devra prendre corps par Arrêté sous forme d'un Secrétariat technique avec pour responsabilité d'assurer au niveau national la gestion et le suivi des opérations quotidiennes du Cadre intégré renforcé.





LISTE DES ABREVIATIONS

ATLC : Assistance technique liée au commerce

CAD : Comité d'aide au développement

CCI : Centre du commerce international CNUCED/OMC

CDCI : Comité directeur du cadre intégré

CEC 1 : Comité d'évaluation des projets de la Catégorie I

CEC 2 : Comité d'évaluation des projets de la Catégorie II

CI : Cadre intégré

CIR : Cadre intégré renforcé

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

DSRP : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

DNSCRP : Document National de stratégie de Croissance et de réduction de la pauvreté

EDIC : Étude diagnostique sur l'intégration du commerce

PRE-EDIC : Ensemble d'activités précédant le lancement du processus de l'EDIC

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FD : Facilitateur des donateurs

FMI : Fonds monétaire international

GATT : l'Accord sur le commerce et les tarifs

GFAS : Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale

OIT : Organisation internationale du travail

OMC : Organisation mondiale du commerce

ONUDI : Organisation des Nations unies pour le développement industriel

PMA : Pays moins avancés

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



ORGANES DE GOUVERNANCE DU CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ (CIR)



